



Proposer une bonification du prêt d'honneur comportant des dispositions spécifiques au public jeune (différé de remboursement, sans condition d'apport personnel).

Renforcer les moyens des jeunes entrepreneurs ayant des projets impactant le territoire

Co-doter le prêt d'honneur local pour une intervention plus massive

Favoriser la bancarisation des entreprises

NATURE DU PRET	Prêt personnel au(x) dirigeant(s) exerçant le contrôle effectif de l'entreprise
MONTANT DU PRET	Montant Identique au montant du prêt d'honneur local et compris entre 2 000 € et 10 000 € Les prêts d'honneur ne peuvent pas être supérieurs au prêt bancaire associé
DUREE DE REMBOURSEMENT	Remboursement de 36 à 60 mois maximum (différé inclus) calé sur la durée du prêt local
DIFFERE DE REMBOURSEMENT	De 6 à 12 mois maximum
TAUX D'INTERET	0%
GARANTIE DU PRET	Garantie BPI France demandée de 0.90% à 1.86% du prêt octroyé
COFINANCEMENT	Obligation de cofinancement avec un prêt d'une plateforme Initiative et un prêt bancaire ou assimilé au moins égal à deux fois le montant des prêts d'honneur
CIBLE	Porteurs de moins de 30 ans, disposant de moins de 10 000 € d'apports, bénéficiant d'un prêt d'honneur du réseau Initiative, développant un projet ayant une plus-value territoriale
SECTEURS D'ACTIVITE	Tous types d'activité sauf intermédiation financière, promotion et location immobilière (ainsi que leurs intermédiaires).
FORME JURIDIQUE	Entreprises individuelles et sociétés (SCI exclues)
MONTAGE DU DOSSIER	Définition du business plan avec un partenaire labélisé Starter
INSTRUCTION DU DOSSIER	Instruction et expertise du dossier par la plateforme Initiative du territoire
ATTRIBUTION	Présentation par le porteur de projet de sa demande au comité d'agrément, qui expertise la viabilité du projet et statue sur la demande de prêt d'honneur, son montant et ses modalités de remboursement.

Avec le soutien de :





Proposer un prêt d'honneur avant la création pour financer les premières dépenses du projet (frais d'expertise, honoraires juridiques, dépôt de brevet, prototypage, frais de communication, frais du porteur...)

Financer les premières dépenses nécessaires à la validation du concept et éventuellement garantir un minimum de ressources au porteur,

Renforcer les liens entre les opérateurs : écoles, incubateurs et partenaires labélisés Starter,

Anticiper la bancarisation des projets.

NATURE DU PRET	Prêt personnel au(x) porteur(s) de projet
MONTANT DU PRET	10 000 € maximum sur le financement du projet et 5 000 € maximum sur les frais de vie du porteur de projet (moyenne de 10 000 €)
DEBLOCAGE	Par tranches sur présentation de devis et d'appels de fonds validés par l'accompagnateur
DUREE DE REMBOURSEMENT	Remboursement sur 60 mois maximum (différé inclus)
DIFFERE DE REMBOURSEMENT	De 6 à 12 mois maximum
TAUX D'INTERET	0%
COFINANCEMENT	Prêt bancaire ou assimilé facultatif
CIBLE	Porteurs de moins de 30 ans Engagé dans une démarche d'accompagnement long (incubateurs, statut d'étudiant entrepreneur...) Projet nécessitant une validation du concept avant la mise en œuvre
SECTEURS D'ACTIVITE	Tous types d'activité sauf intermédiation financière, promotion et location immobilière (ainsi que leurs intermédiaires).
FORME JURIDIQUE	Entreprises individuelles et sociétés (SCI exclues)
MONTAGE DU DOSSIER	Définition du business plan avec un partenaire labélisé Starter
INSTRUCTION DU DOSSIER	Instruction et expertise du dossier par la Initiative Hauts-de-France
ATTRIBUTION	Présentation par le porteur de projet de sa demande au comité d'agrément, régional spécifique qui expertise la viabilité du projet et statue sur la demande de prêt d'honneur, son montant et ses modalités de remboursement.

Membre de



Partenaire de

